

La Société VOLTIGE
31 rue Victor Hugo
42420 Lorette

Monsieur DAMIEN,
10 Rue de pallas
42800 Rive de gier

Le 13/09/2013

Lettre recommandée avec accusé de réception.

Monsieur,

A la suite de notre entretien du 30 août 2013, nous vous informons que nous avons décidé de vous licencier pour insuffisance professionnelle préjudiciable aux intérêts de l'entreprise.

En effet, comme le démontre votre évaluation annuelle, l'atteinte de vos objectifs est sans résultat de quelque nature que ce soit, et ce malgré le soutien et l'accompagnement constant depuis 2 ans de l'équipe commerciale et de votre responsable.

En effet, vous n'avez pas trouvé de nouveau contact ou développé de nouveau partenariat, et donc vous n'avez pas respecté vos engagements. Vous n'êtes pas force de propositions.

Concernant le client E, vous n'avez pas su assurer la gestion du compte client au cours de l'année 2013.

Dans l'ensemble, en deux ans vous n'avez apporté aucune amélioration ou développement au service commercial. Vos déplacements sont peu fréquents et votre investissement personnel n'est pas à la mesure de la mission d'ingénieur commercial qui vous a été confiée.

Votre préavis que nous vous dispensons d'effectuer, débutera à la première présentation de ce courrier,

Nous vous informons que vous avez acquis 30,08 heures au titre du DIF.

Vous pouvez demander, pendant votre préavis, à utiliser ces heures pour bénéficier notamment d'une action de formation, de bilan de compétence ou de validation des acquis.

Nous vous rappelons qu'à compter de la rupture de votre contrat de travail, vous pouvez conserver le bénéfice des régimes de prévoyances et de couverture des frais médicaux en vigueur dans notre entreprise.

Veillez agréer Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Monsieur GAZOU Directeur